



Contrat de travail a domiclie

Par **picart**, le **24/09/2009** à **11:15**

Bonjour,comment cela se passe t'il quand un employeur a domicile va a l'hopital pour le salerié es ce que l'employé peut percevoir son salaire integral comme ci il avait travaillé vu qu'il ya un contrat de signé pour tant d'heure par moi a effectuer et perçois ses congés mensuellement et quand une personne est mandataire a domicile et passe en contrat prestataire(apa)